



R A S S E M B L E M E N T

9 DÉCEMBRE 2022 | BRUXELLES | 11h00
PLACE MADOU

TRANSFORMER LES APPLAUDISSEMENTS
EN ACTIONS CONCRÈTES

PLUS DE SALAIRE | PLUS DE PERSONNEL | NON À LA COMMERCIALISATION

#APPLAUSEISNOTENOUGH



Il est temps que les ministres européens de la santé entendent nos voix !

Transformez les applaudissements d'hier en salaires plus élevés, en plus de personnel et en un secteur de la santé et des soins de qualité financé par des fonds publics !

#APPLAUSEISNOTENOUGH

PLUS DE SALAIRE | PLUS DE PERSONNEL | NON À LA COMMERCIALISATION













Il y a deux ans, des millions d'Européens applaudissaient les "héros" travaillant dans les hôpitaux, les maisons de soins, les cliniques... Aujourd'hui, ces personnes semblent avoir été oubliées.

Rejoignez-nous pour demander aux ministres européens de la santé la reconnaissance du travail précieux et essentiel que les travailleurs et travailleuses de la santé et des services sociaux font.

L'Europe doit défendre l'augmentation des fonds publics pour la santé et les soins ! Nous rejetons tout retour à l'austérité ! Nous nous opposons à la commercialisation de nos systèmes de santé et de soins ! Les travailleurs de la santé et des services sociaux ne peuvent pas et ne veulent pas attendre que le système s'effondre.

Rejoignez notre rassemblement de syndicats de toute l'Europe le vendredi 9 décembre ! Faisons entendre notre voix !

À cette fin, nous demandons aux États membres:

-  **RECONNAISSENT** l'urgence de la crise des soins de santé et des services sociaux.
-  **RENFORCENT** les négociations collectives et les conventions collectives sectorielles qui garantissent des niveaux de dotation en personnel adéquats et basés sur les besoins, des salaires équitables, de bonnes conditions de travail et les droits syndicaux. Établir un comité de dialogue social sectoriel dans les services sociaux, comme le demandent la FSESP et les employeurs sociaux.
-  **ASSURER** un financement et un investissement publics suffisants pour permettre aux travailleurs de la santé et des services sociaux de fournir des soins de haute qualité. Exclure les soins de santé et les services sociaux des mesures d'austérité.
-  **PROTÉGER** la santé et les soins en tant que bien public et empêcher leur commercialisation. S'assurer que si des bénéfices sont réalisés, ils sont entièrement réinvestis pour améliorer les conditions de travail et la prestation des soins. Inverser la commercialisation pour préserver la résilience du secteur et se concentrer sur les droits des bénéficiaires des soins.
-  **EMPECHER** les entreprises qui ne disposent pas de conventions collectives d'accéder aux fonds publics.
-  **METTRE EN ŒUVRE** la stratégie européenne de soins en renforçant la coopération entre la FSESP et les institutions européennes et en renforçant les réglementations et les mécanismes de qualité concernant l'accès aux fonds publics pour les services de soins.
-  **AUGMENTER** la protection et le financement de la santé et de la sécurité au travail, y compris contre les risques psychosociaux et les conditions post-COVID. Élaborer une directive spécifique sur les risques psychosociaux afin de protéger les travailleurs du stress et de l'épuisement professionnel causés par le travail.
-  **RENFORCER** le caractère public des services de soins. Reconnaître le rôle crucial que jouent les services sociaux dans nos sociétés. Réduire les inégalités en garantissant l'accès universel aux services de santé et en concrétisant le droit aux soins de longue durée.
-  **AMÉLIORER** la coopération entre les organisations européennes compétentes - y compris l'OMS Europe, l'OIT Europe, le Conseil de l'Europe et les institutions de l'UE - afin de s'attaquer aux problèmes du secteur de la santé.
-  **PROTÉGER** les données médicales dans le cadre des réglementations actuelles et futures.
-  **METTRE EN ŒUVRE** le pilier européen des droits sociaux, en particulier le droit à la santé et aux soins.
-  **RECONNAÎTRE** le COVID-19 comme une maladie professionnelle, comme le recommande le Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail.